



## REMBOURSEMENTS DE "PENSIONS"

Par **meldiablo77**, le **12/09/2009** à **22:26**

Bonsoir, je vous explique ma situation , j'ai 21 ans et vit chez ma mère.

Ma mère a fait construire sur son terrain un chalet habitable.

Mon (ex) compagnon et moi nous y sommes installés. Mon compagnon, chazque mois, pour participer aux frais de construction , d'eau , d'électricité... versait à ma mère une somme par virement bancaire(arrangement entre nous , verbal).

Nous sommes maintenant séparés et il réclame que ma mère lui rembourse tout ce qu'il lui a versé pendant 2 ans, ayant pour "preuve" ses relevés bancaires des dernières années.

J'aimerais savoir s'il peut recourir à la justice, s'il peut entendre raison, et si nous avons quelque chose à craindre .

Personnellement , je considère cela comme une énorme perte de temps, le rembourser serait lui avoir payé plus de 2 ans de sa vie , à vivre dans une maison tout confort gratuitement.

Merci d'avance pour votre réponse